

ARRETE

PORTANT POUR LES CONCOURS EXTERNE,
INTERNE ET TROISIEME CONCOURS DE
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE AU
TITRE DE L'ANNEE 2019, MISE A JOUR DE LA
LISTE D'APTITUDE ETABLIE PAR ARRÊTE N°
20-02 DU 06 JANVIER 2019

N/Réf. : BDK/LM

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire,

Vu le code général de la fonction publique (Livre III, Titre II, Chapitre V),

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relatifs aux conditions d'accès à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2012 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Vu le décret n° 2012-942 du 1^{er} août 2012 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté n° 18-242 en date du 26 décembre 2018 de Monsieur le président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire portant organisation au titre de l'année 2019 des concours externe, interne et troisième concours de Rédacteur principal de 2^{ème} classe,

Vu l'arrêté n° 19-201 en date du 21 mai 2019 de Monsieur le président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire complémentaire à l'arrêté n° 18-242 portant organisation au titre de l'année 2019 des concours externe, interne et troisième concours de Rédacteur principal de 2^{ème} classe,

Vu le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel parmi les membres titulaires et suppléants de la Commission Administrative Paritaire de catégorie B,

Vu la désignation du représentant du CNFPT,

Vu l'arrêté n° 19-240 en date du 19 juillet 2019 fixant la composition du jury et complémentaire à l'arrêté n° 18-242 portant organisation au titre de l'année 2019 des concours externe, interne et troisième concours de Rédacteur principal de 2^{ème} classe,

REÇU EN PREFECTURE

le 18/01/2023

Application agréée E-legalite.com

99_AR-037-283700128-20230118-23_64-AR

Vu l'arrêté n° 19-306 en date du 3 décembre 2019 modifiant l'arrêté n° 19-240 fixant la composition du jury et complémentaire à l'arrêté n° 18-242 portant organisation au titre de l'année 2019 des concours externe, interne et troisième concours de Rédacteur principal de 2^{ème} classe,

Vu les procès-verbaux de la réunion de jury en date du 20 décembre 2019 arrêtant, pour le troisième concours, le concours interne et le concours externe de Rédacteur principal de 2^{ème} classe, la liste des candidats déclarés admis à l'issue de l'épreuve d'admission,

Vu l'arrêté n° 19-324 en date du 30 décembre 2019 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire fixant la liste d'admission au titre de l'année 2019 des concours externe, interne et 3^{ème} concours de Rédacteur principal de 2^{ème} classe,

Vu l'arrêté n° 20-02 en date du 6 janvier 2020 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire portant pour chacun des concours interne, externe et troisième concours de rédacteur principal de 2^{ème} classe au titre de l'année 2019, inscription sur la liste d'aptitude,

Vu l'arrêté n° 22-63 en date du 1^{er} février 2022 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire portant pour chacun des concours interne, externe et troisième concours de rédacteur principal de 2^{ème} classe au titre de l'année 2019, mise à jour de la liste d'aptitude,

Considérant les nominations intervenues au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe,

Considérant les radiations de la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe,

Considérant que les lauréats portés sur la liste visée ci-dessous, qui n'ont pas été nommés stagiaires, ont demandé à être maintenus sur cette liste d'aptitude dans les délais réglementaires,

ARRETE,

Article 1er :

Sont déclarés inscrits sur la liste d'aptitude établie au titre des concours interne, externe et troisième concours de Rédacteur principal de 2^{ème} classe – session 2019, les lauréats dont les noms suivent :

AU TITRE DU CONCOURS INTERNE

BRUN José

AU TITRE DU CONCOURS EXTERNE

LECOMTE Jonathan

Article 2 :

La présente liste d'aptitude prend effet à compter du **6 JANVIER 2023** et est valable jusqu'au **6 JANVIER 2024**, sous réserve des dispositions prévues à l'article 44 de la loi n°84-53 ci-dessus visée.

Article 3 :

Il sera procédé à la notification de l'inscription aux candidats concernés et à la publication de la présente liste sur le site internet du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire et par affichage dans ses locaux.

Article 4 :



Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois, à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Tours, le 18 janvier 2023

**Le Président du Centre Gestion d'Indre-et-Loire
Pour le Président et par délégation,
Le 4^{ème} Vice-Président,**



Pierre-Alain ROIRON

Acte transmis en Préfecture le :	18/01/2023
Acte reçu en Préfecture le :	18/01/2023
Acte publié électroniquement le :	18/01/2023
ACTE EXECUTOIRE	

REÇU EN PREFECTURE
le 18/01/2023
Application agréée E-legalite.com



Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de l'Indre-et-Loire

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2023-01-18(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: CENTRE DE GESTION DE LA FPT

N° de SIREN: 283700128

Numéro Acte de la collectivité locale: 23_64

Objet acte: ARRETE?PORTANT POUR LES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIEME CONCOURS DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE AU TITRE DE L'ANNEE 2019, MISE A JOUR DE LA LISTE D'APTITUDE ETABLIE PAR ARRÊTE N° 20-02 DU 06 JANVIER 2019

Nature de l'acte: Actes réglementaires

Matière: 9.2-Autres domaines de competences des departements

Identifiant Acte: 037-283700128-20230118-23_64-AR

Rapport d'erreur(s):